

**Demande officielle de remboursement des frais de transports en commun utilisés dans le cadre de Collège au Cinéma - année 2023/2024**

> Il vous est demandé de procéder à vos demandes de remboursement par année civile.

Les demandes de remboursement du premier trimestre (NOSFERATU LE VAMPIRE) doivent nous parvenir avant les congés de décembre.

> Merci de joindre le reçu des dépenses et le RIB pour qu'on puisse procéder au virement.

En l'absence de justificatif, le remboursement ne pourra pas être effectué.

En date du : ..... / ..... / .....

Collège et ville : .....

Nom et prénom de l'enseignant.e coordinateur.rice : .....

Salle de cinéma partenaire et ville : .....

> Détail de la/des projection(s) :

FILM	DATE DE LA SEANCE	NOMBRE D'ELEVES	COÛT PAR SEANCE
1 <sup>er</sup> trimestre NOSFERATU LE VAMPIRE	..... / ..... / .....	.....	..... €
2 <sup>ème</sup> trimestre JEUNE JULIETTE	..... / ..... / .....	.....	..... €
2 <sup>ème</sup> trimestre THE FITS	..... / ..... / .....	.....	..... €
3 <sup>ème</sup> trimestre CORPS (E)MOUVANTS	..... / ..... / .....	.....	..... €

Coût total si plusieurs séances :

..... €

Signature et cachet de l'établissement

> Pour tout renseignant ou modification, vous pouvez contacter :

CINÉMAS 93 - Cécile Morin, Coordinatrice Collège au Cinéma - 01 48 10 21 24 - cecilemorin@cinemas93.org